
Freud, *Malaise dans la civilisation*, 1930

« Si la culture a établi le commandement de ne pas tuer le voisin que l'on hait, qui nous fait obstacle et dont on convoite les biens, cela fut manifestement dans l'intérêt de la vie en commun des hommes qui, autrement, serait impraticable. Car le meurtrier attirerait sur lui la vengeance des proches de la victime du meurtre et la sourde envie des autres, qui intérieurement se sentent tout autant enclins à un tel acte de violence. Il ne jouirait donc pas longtemps de sa vengeance ou de son butin, il aurait bien au contraire toute chance d'être lui-même bientôt abattu. Quand bien même, grâce à une force et à une prudence extraordinaires, il se protégerait d'un adversaire isolé, il ne pourrait que succomber à une union d'adversaires plus faibles. Si une telle union ne se constituait pas, la pratique du meurtre se prolongerait indéfiniment. »

Malaise dans la civilisation

Structure de l'argumentation :

Dans un premier temps (I), Freud tente de répondre à la question implicite de la raison de l'établissement de lois telles que l'interdit du meurtre par la culture.

Il constate en effet que (1) des lois artificielles et conventionnelles m'interdisent de tuer celui que pourtant je hais, me fait obstacle ou encore celui qui possède ce que je désire.

Il affirme (2) que l'existence de ces lois est due à la volonté de la culture de préserver l'intérêt commun. La finalité de la loi est donc, selon Freud, la protection de l'intérêt commun. Il commence à justifier cette affirmation (3) en affirmant que sans ces lois culturelles la vie en commun serait impraticable.

Dans un second temps (II) il va justifier ces affirmations en montrant pourquoi sans lois la vie en commun serait impraticable.

Il énonce deux conséquences qui découleraient, pour le meurtrier, de son acte : (1) il attirerait la vengeance des proches, (2) et il attirerait « la sourde envie de ceux qui intérieurement » ont le même type de désir de meurtre à l'égard d'autres personnes. En conséquence de quoi (3) il serait lui-même rapidement abattu.

Dans un dernier temps (III) Freud poursuit son argumentation afin d'établir qu'une société civile qui établit des lois est effectivement nécessaire.

Il envisage pour commencer (1) une nouvelle hypothèse : si le meurtrier parvenait à échapper aux désirs de vengeance, que se passerait-il ? Il répond ensuite (2) qu'il ne pourrait pour autant que succomber à l'union d'adversaires plus faibles ». Il met pour finir en évidence une relation de cause à conséquence quant à la nécessité de mettre en place une telle union : si elle ne se constituait pas, alors la pratique du meurtre n'aurait pas de fin (et la vie en commun serait impossible puisque nous serions en perpétuel danger de mort).

Notions :

- explicite : La Culture
- Implicites : La Justice et la Loi
La liberté
Le bonheur

Thèmes complémentaires : le désir et la violence ; la vengeance, la politique, La société et l'Etat.

Thèse : Freud affirme, dans cet extrait de *Malaise dans la Civilisation* publié en 1930, que la raison pour laquelle la culture établit des lois comme l'interdit du meurtre c'est dans l'intérêt commun afin de rendre la vie en commun possible.

Il ajoute en effet que sans celles-ci la pratique du meurtre, par exemple, serait sans fin et la vie en commun impraticable.

Questions :

- immédiate : Pourquoi la culture établit-elle des lois ?
- élargissement :
 - quelle est la raison d'être des lois ?
 - La culture a-t-elle le droit d'énoncer des lois ?
 - Les lois sont-elles légitimes ?
 - Quels sont l'origine et le fondement des lois ?
 - La loi est-elle un obstacle à la liberté ?
 - Faut-il limiter la liberté pour vivre ensemble ?
 - Pourquoi la loi ?

Problème :

- La culture reconnaît comme un droit sacré la liberté de tout être humain.
- Or cette même culture met en place des lois qui limitent la liberté individuelle.
- Pourquoi alors même que je suis libre la culture m'interdit-elle de pouvoir faire ce que je veux ?

Enjeux :

- Fondement et origine des lois.
- Relation entre Lois/culture et liberté ;
- Légitimité de la légalité ;
- Finalité de la loi ;
- Définition de la loi : obstacle ou condition de possibilité de la liberté ?

Problèmes en aval de la thèse :

- Toutes les lois sont-elles justes ?
- c-à-d : suffit-il que la culture établissent des lois pour que celles-ci soient nécessairement justes ?
- A quelles conditions peut-il être légitime de désobéir à la loi ?

Extraits complémentaires :

- **Freud. *Malaise dans la civilisation* [1] 1929.**

« La question cruciale pour le genre humain me semble être de savoir si et dans quelle mesure l'évolution de sa civilisation parviendra à venir à bout des perturbations de la vie collective par l'agressivité des hommes et leur pulsion d'autodestruction. Sous ce rapport, peut-être que précisément l'époque actuelle mérite un intérêt particulier. Les hommes sont arrivés maintenant à un tel degré de maîtrise des forces de la nature qu'avec l'aide de celles-ci il leur est facile de s'exterminer les uns les autres jusqu'au dernier. Ils le savent, d'où une bonne part de leur inquiétude actuelle, de leur malheur, de leur angoisse. Il faut dès lors espérer que l'autre des deux « puissances célestes », l'éros éternel, fera un effort pour l'emporter dans le combat contre son non moins immortel adversaire. Mais qui peut prédire le succès et l'issue? »
Malaise dans la civilisation- 4è de couverture -

« L'homme n'est pas cet être débonnaire, au cœur assoiffé d'amour dont on nous dit qu'il se défend quand on l'attaque mais un être, au contraire qui doit porter au compte de ses données instinctives une bonne somme d'agressivité. Pour lui, par conséquent, le prochain n'est pas seulement un auxiliaire et un objet sexuel possibles mais aussi un objet de tentation. L'homme est en effet tenté de satisfaire son besoin d'agression aux dépens de son prochain, d'exploiter son travail sans dédommagements, de l'utiliser sexuellement sans son consentement, de s'appropriier ses biens, de l'humilier, de lui infliger des souffrances, de le martyriser et de le tuer...

Cette tendance à l'agression, que nous pouvons déceler en nous-même et dont nous supposons à bon droit l'existence chez autrui, constitue le facteur principal de perturbation dans nos rapports avec notre prochain ; c'est elle qui impose à la civilisation tant d'efforts. Par suite de cette hostilité primaire qui dresse les hommes les uns contre les autres, la société civilisée est constamment menacée de ruine. L'intérêt du travail solidaire ne suffirait pas à la maintenir : les passions instinctives sont plus fortes que les intérêts rationnels. La civilisation doit tout mettre en œuvre pour limiter l'agressivité humaine et pour en réduire les manifestations à l'aide de réactions psychiques d'ordre éthique. De là, cette mobilisation de méthodes incitant les hommes à des identifications et à des relations d'amour inhibées quant au but ; de là aussi cet idéal imposé d'aimer son prochain comme soi-même, idéal dont la justification véritable est précisément que rien n'est plus contraire à la nature humaine primitive ».

- **HOBBS, *Du citoyen*, 1642**

« Hors de la société civile chacun jouit d'une liberté très entière, mais qui est infructueuse, parce que comme elle donne le privilège de faire tout ce que bon nous semble, aussi elle laisse aux autres la puissance de nous faire souffrir tout ce qu'il leur plaît. Mais dans le gouvernement d'un État bien établi, chaque particulier ne se réserve qu'autant de liberté qu'il lui en faut pour vivre commodément, et en une parfaite tranquillité, comme on n'en ôte aux autres que ce dont ils seraient à craindre. Hors de la société, chacun a tellement droit sur toutes choses, qu'il ne peut s'en prévaloir et n'a la possession d'aucune ; mais dans la république, chacun jouit paisiblement de son droit particulier. Hors de la société civile, ce n'est qu'un continuel brigandage et on est exposé à la violence de tous ceux qui voudront nous ôter les biens et la vie ; mais dans l'État, cette puissance n'appartient qu'à lui seul. Hors du commerce des hommes, nous n'avons que nos propres forces qui nous servent de protection, mais dans une ville, nous recevons le secours de tous nos concitoyens ».

http://abonnes.lemonde.fr/revision-du-bac/Annales-bac/philosophie-terminale/texte-de-hobbes_t-irde84.htm

Hobbes, <i>Le citoyen</i>, (1642)	
Loi du plus fort : danger (contrainte objective qui limite de fait ma liberté : la liberté et la force de l'autre).	Loi légitime protège la liberté (sécurité, liberté d'entreprendre, protection des contrats, du travail...)
« La guerre de tous contre tous »	
« Chacun jouit d'une liberté entière mais stérile ; car, s'il a la liberté de faire tout ce qui lui plaît, il est en revanche, puisque les autres ont la même liberté, exposé à subir tout ce qui leur plaît »	« Mais, une fois la société civile constituée, chaque citoyen ne conserve qu'autant de liberté qu'il lui en faut pour vivre bien et vivre en paix, de même les autres perdent de leur liberté ce qu'il faut pour qu'ils ne soient plus à redouter »
« chacun adroit sur toutes choses, si bien qu'il	« chacun jouit en toute sécurité d'un droit

ne peut néanmoins en jouir d'aucune »	limité »
« nous n'avons pour nous protéger que nos propres forces »	« nous avons celles de tous »
« personne n'est assuré de jouir des fruits de son industrie »	« tous le sont »
« On ne trouve enfin hors de la société civile que l'empire des passions, la guerre, la crainte, la pauvreté, la laideur, la solitude, la barbarie, l'ignorance et la férocité »	« dans une société civile, on voit, sous l'emprise de la raison, régner la paix, la sécurité, l'abondance, la beauté, la sociabilité, la politesse, le savoir, la bienveillance »

• **Rousseau, *Du Contrat Social* (1762), Livre I, chap. 8 :**

« Ce passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève à tel point que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

On pourrait sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. Mais je n'en ai déjà que trop dit sur cet article, et le sens philosophique du mot liberté n'est pas ici de mon sujet. »

Liberté naturelle	Liberté civile
« l'instinct »	« La justice, la moralité »
« L'impulsion physique »	« La voix du devoir »
« l'appétit »	« Le droit »
« Tyrannie des penchants »	« La raison »
« des avantages qu'il tient de la nature »	« ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme tout entière s'élève »
« Droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre »	La liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède »
Liberté naturelle « n'a pour bornes que les forces de l'individu »	Liberté civile « qui est limitée par la volonté générale »
« possession = que l'effet de la force ou du droit du premier occupant »	« La propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif »
« l'impulsion du seul appétit est esclavage	« Liberté morale qui seule rend l'homme vraiment maître de lui » « l'obéissance à la loi que l'on s'est prescrite est liberté »
Désordre, auto-destruction	Loi qui organise en vue de l'intérêt général

